



TABLE RONDE 2 :

QUELS IMPACTS DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA) SUR L'EXPLOITATION DES RÉSEAUX, LA FOURNITURE DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES ET LES USAGES ?

SOMMAIRE

CONTEXTE

CADRE REGLEMENTAIRE

POLITIQUE ET STRATEGIE

ENJEUX ET DEFIS DE LA REGULATION DANS LE CADRE DE L'IA



CONTEXTE

Tout part de la stratégie de L'ARCEP de quitter la "**Régulation Déclarative**" vers une "**Régulation par la Donnée**".

L'ensemble des outils acquis permettent à l'ARCEP de collecter de la donnée aussi bien au sein de son espace collaboratif qu'auprès des opérateurs.

In fine, le choix d'une orientation de l'utilisation de l'IA viendra de la masse des données à gérer.

La finalité étant l'automatisation des tâches humaines, ce qui permettrait de mettre en place des solutions en instantané et d'avoir un meilleur rendement.

- ✓ ex : traitement automatique des demandes des requérants à l'aide de l'IA, vérification automatique de la cohérence des déclarations des opérateurs sur l'observatoire des marchés etc...



CADRE REGLEMENTAIRE (1/2):

Sur le plan de la coopération internationale :

Actuellement dans le monde, il n'existe pas de cadre réglementaire qui aborde tous les contours liés au développement de l'Intelligence artificielle, il n'y a que quelques initiatives:

- En novembre 2021, **les 193 États membres de l'UNESCO ont signé la Recommandation sur l'éthique** de l'intelligence artificielle, premier instrument normatif de portée internationale consacré à cette question;
- **La Conférence de Plénipotentiaires de Bucarest en 2022** a adopté la **RÉSOLUTION 214 (BUCAREST, 2022)** Technologies fondées sur l'intelligence artificielle et télécommunications/ technologies de l'information et de la communication;
- **L'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté le 21 mars 2024**, La **RÉSOLUTION N°A/78/L.49/78/265** « Saisir les possibilités offertes par des systèmes d'intelligence artificielle sûrs, sécurisés et dignes de confiance pour le développement durable. »
- **Le Colloque Mondial des Régulateurs de 2024** a adopté des Lignes directrices relatives aux bonnes pratiques pour "Contribuer à fixer le cap pour des technologies porteuses de transformations positives » notamment l'IA;
- **« L'Assemblée mondiale de Normalisation des Télécommunications a adopté en 2024 la RÉSOLUTION [COM4/AI] (New Delhi, 2024)** sur les Activités de normalisation du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT concernant les technologies fondées sur l'intelligence artificielle à l'appui des télécommunications/technologies de l'information et de la communication.



CADRE REGLEMENTAIRE (2/2):

Sur le plan national :

Il n'existe pas de cadre réglementaire spécifique à l'IA au Gabon mais des dispositions juridiques ayant une incidence indirecte sur la réglementation relative à l'IA:

- **Loi n°027/2023 du 12 juillet 2023 portant réglementation de la cybersécurité et de la lutte contre la cybercriminalité en République Gabonaise ;**
- **Loi n°025/2023 du 12 juillet 2023 portant modification de la loi n°001/2011 du 25 septembre 2011 relative à la protection des données à caractère personnel portant modification de la loi n°001/2011 du 25 septembre 2011 relative à la Protection des Données à Caractère Personnel.**
- ✓ Participation aux activités du Comité National Technique sur l'IA. Dans ce cadre, en 2024, le Gabon a élaboré un rapport sur l'état de la préparation de la mise en œuvre éthique et responsable de l'Intelligence Artificielle au Gabon selon la méthodologie proposée par l'UNESCO.



POLITIQUES ET STRATEGIES

L'adoption de l'IA dans les réseaux soulève également des questions éthiques et de gouvernance, notamment en ce qui concerne la confidentialité des données, **la transparence des algorithmes**, et la **responsabilité des décisions prises** par des systèmes d'IA.

L'orientation sectorielle de l'IA permet d'identifier les problématiques avec une orientation mixte qui met ensemble les acteurs publics et privés:

- Stratégie pour la gouvernance de l'IA (Cadre réglementaire, Développement Infrastructure, innovation et Formation);
- Stratégie pour la gouvernance des données (Protection des données à caractère personnel).



ENJEUX ET DEFIS DE LA REGULATION

L'IA est donc un levier puissant pour transformer les réseaux de télécommunications, mais son déploiement doit être accompagné de mesures appropriées pour gérer les risques et maximiser les bénéfices.

Du point de vue de l'ARCEP, face à ces mutations en cours et à venir, les actions sont nombreuses :

- Participer activement à l'élaboration d'une réglementation éthique de l'IA dans l'exploitation des réseaux et la fourniture des communications électroniques ;
- Arrimer les outils de Régulation au développement des réseaux des opérateurs notamment en tenant compte de l'adoption de l'IA;
- Maintenir une veille sur les technologies émergentes ;
- Poursuivre le renforcement des capacités des personnels de l'Autorité de régulation.





MERCI DE VOTRE ATTENTION

HISSÈNE AMOND-NTOLLO

DSIN